

SICAV OPPORTUNITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2024

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 30 septembre 2024 faisant apparaître un total bilan de **593 657,007** Dinars et un actif net de **590 300,494** Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 septembre 2024, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 30 septembre 2024, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 11 Juillet 2024. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV. Il est à noter que cette situation a été régularisée le 06/10/2024.

Tunis, le 22 octobre 2024

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2024

BILANS COMPARES		NOTE	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	399 433,743	403 061,615	415 212,121
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		338 482,777	319 435,252	329 953,228
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		60 950,966	83 626,363	85 258,893
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		0,000	0,000	0,000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	193 618,136	174 283,688	170 289,691
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		169 550,283	148 205,361	160 990,824
AC2-B	DISPONIBILITES		24 067,853	26 078,327	9 298,867
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	605,128	0,000	16,429
AC3-A	CREANCES D'EXPLOITATION		605,128	0,000	16,429
TOTAL ACTIF			593 657,007	577 345,303	585 518,241
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 095,377	1 485,419	1 041,216
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	2 261,136	6 881,583	5 114,924
TOTAL PASSIF			3 356,513	8 367,002	6 156,140
ACTIF NET			590 300,494	568 978,301	579 362,101
CP1	CAPITAL	CP1	583 910,007	567 652,803	581 023,198
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	6 390,487	1 325,498	-1 661,097
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		5 981,445	851,252	-2 697,470
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		409,042	474,246	1 036,373
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
CP2-D	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
ACTIF NET			590 300,494	568 978,301	579 362,101
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			593 657,007	577 345,303	585 518,241

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2024

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Du	Du	Du	Du	Du
			01/07/2024	01/01/2024	01/07/2023	01/01/2023	01/01/2023
			au	au	au	au	au
			30/09/2024	30/09/2024	30/09/2023	30/09/2023	31/12/2023
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	6 653,868	20 591,838	9 936,785	17 960,402	19 050,288
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		5 854,350	17 888,740	8 846,900	14 726,275	14 726,275
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		799,518	2 703,098	1 089,885	3 234,127	4 324,013
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 959,507	8 406,147	1 933,976	3 883,157	6 520,079
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 871,738	5 525,552	1 845,209	3 794,390	5 524,024
PR2-B	REVENUS DES DEPOTS A TERME		1 087,769	2 880,595	88,767	88,767	996,055
REVENUS DES PLACEMENTS			9 613,375	28 997,985	11 870,761	21 843,559	25 570,367
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 203,253	-9 382,397	-3 254,531	-9 371,196	-12 697,865
REVENU NET DES PLACEMENTS			6 410,122	19 615,588	8 616,230	12 472,363	12 872,502
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 713,362	-13 634,143	-3 905,748	-11 621,111	-15 569,972
RESULTAT D'EXPLOITATION			696,760	5 981,445	4 710,482	851,252	-2 697,470
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		187,697	409,042	240,933	474,246	1 036,373
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			884,457	6 390,487	4 951,415	1 325,498	-1 661,097
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-187,697	-409,042	-240,933	-474,246	-1 036,373
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		8 504,503	18 795,748	-33 086,437	9 620,312	24 841,995
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-5,600	-1 634,976	0,000	-1 395,425	-4 578,489
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-0,343	-17,042	0,000	-8,956	-11,181
RESULTAT NET DE LA PERIODE			9 195,320	23 125,175	-28 375,955	9 067,183	17 554,855

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 30/09/2024

DESIGNATION	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	9 195,320	23 125,175	-28 375,955	9 067,183	17 554,855
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	696,760	5 981,445	4 710,482	851,252	-2 697,470
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	8 504,503	18 795,748	-33 086,437	9 620,312	24 841,995
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	-5,600	-1 634,976	0,000	-1 395,425	-4 578,489
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-0,343	-17,042	0,000	-8,956	-11,181
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-2 041,420	-12 186,782	-909,099	3 127,076	5 023,204
SOUSCRIPTIONS	450 366,734	1 332 738,557	418 397,298	1 422 742,506	1 873 116,519
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	396 000,000	1 203 100,000	365 100,000	1 303 700,000	1 716 800,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	60 324,555	156 834,083	64 039,037	157 401,134	203 876,653
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	-10 857,467	-32 986,410	-8 851,336	-31 606,370	-41 621,397
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	4 899,646	5 790,884	-1 890,403	-6 752,258	-5 938,737
RACHATS	-452 408,154	-1 344 925,339	-419 306,397	-1 419 615,430	-1 868 093,315
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-397 300,000	-1 212 900,000	-365 100,000	-1 298 700,000	-1 711 800,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-61 289,315	-159 898,601	-65 189,068	-159 627,086	-204 768,604
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	10 893,110	33 255,104	8 851,335	31 485,152	41 500,179
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	-4 711,949	-5 381,842	2 131,336	7 226,504	6 975,110
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 153,900	10 938,393	-29 285,054	12 194,259	22 578,059
AN4 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	583 146,594	579 362,101	598 263,355	556 784,042	556 784,042
AN4-B FIN DE PERIODE	590 300,494	590 300,494	568 978,301	568 978,301	579 362,101
AN5 NOMBRE D'ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	5 148	5 233	5 233	5 183	5 183
AN5-B FIN DE PERIODE	5 135	5 135	5 233	5 233	5 233
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	113,276	110,713	114,325	107,425	107,425
B- FIN DE PERIODE	114,956	114,956	108,728	108,728	110,713
AN6 TAUX DE RENDEMENT	1,48%	3,83%	-4,89%	1,21%	3,06%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01.01.2024 AU 30.09.2024

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêt.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 30/09/2024	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés			299 438,688	338 482,777	57,34%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	16 918,589	31 965,000	5,42%
TNYHLWKDE9D7	BT DA 2022 -1/5	755	853,819	679,500	0,12%
TN0007670011	DELICE HOLDING	1 400	21 022,888	21 051,800	3,57%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 825	34 909,638	35 121,150	5,95%
TN0005700018	POULINA G H	2 029	23 206,440	18 250,855	3,09%
TN0007610017	SAH LILAS	3 500	31 190,428	35 427,000	6,00%
TNG73XSR2T07	SAH LILAS DA 2023-1/35	3 500	891,155	665,000	0,11%
TN0007740012	SAM	1 600	4 870,348	9 608,000	1,63%
TN0001100254	SFBT	1 625	23 729,777	19 719,375	3,34%
TN0007630015	SOTIPAPIER	5 400	33 683,432	27 945,000	4,73%
TN0006660013	SOTRAPIL	715	9 743,032	9 819,810	1,66%
TN0006560015	SOTUVER	3 397	18 329,646	40 189,907	6,81%
TN0006060016	STAR	100	10 800,000	16 529,600	2,80%
TN0007440019	TELNET HOLDING	480	4 411,614	2 765,280	0,47%
TN0007270010	TPR	6 000	26 099,764	33 330,000	5,65%
TN0003900107	UIB	1 000	22 592,816	22 658,000	3,84%
TN0007720014	UNIMED	1 750	16 185,302	12 757,500	2,16%
AC1-B Emprunts d'État			56 974,000	60 950,966	10,33%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5% (1)	61	56 974,000	60 950,966	10,33%
Total portefeuille titres			356 412,688	399 433,743	67,67%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 30/09/2024, à **3 003,640 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **6 653,868 dinars** du 01.07.2024 au 30.09.2024, contre **9 936,785 dinars** du 01.07.2023 au 30.09.2023 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des actions	5 854,350	17 888,740	8 846,900	14 726,275	14 726,275
Revenus des emprunts d'État	799,518	2 703,098	1 089,885	3 234,127	4 324,013
Total	6 653,868	20 591,838	9 936,785	17 960,402	19 050,288

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités**AC2-A- Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2024, à **169 550,283 dinars**, contre un solde de **148 205,361 dinars** au 30.09.2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2024	Montant au 30/09/2023	Montant au 31/12/2023
Bons de Trésors à Court Terme	107 476,984	98 116,594	110 892,303
Dépôt à terme	62 073,299	50 088,767	50 098,521
Total	169 550,283	148 205,361	160 990,824

AC2-A-1 Bon de Trésor à Court Terme

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2024, à **107 476,984 dinars** contre **98 116,594 dinars** au 30.09.2023 et se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% Actif net
TNOI6DZE1IQ0	BTC 52 SEMAINES 18/03/2025	8,99	113	103 584,298	107 476,984	18,21%
	Total			103 584,298	107 476,984	18,21%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2024, à **62 073,299 dinars** contre **50 088 ,767** au 30.09.2023 et se détaillant comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% Actif net
DAT 92J-25/12/2024	8,99%	1	62 000,000	62 073,299	10,52%
Total			62 000,000	62 073,299	10,52%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2024, à **24 067,853 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.07.2024 au 30.09.2024 à **2 959,507 dinars**, contre **1 933,976 dinars** du 01.07.2023 au 30.09.2023 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des Bons du Trésor à court terme	1 871,738	5 525,552	1 845,209	3 794,390	5 524,024
Revenus des Dépôts à Terme	1 087,769	2 880,595	88,767	88,767	996,055
Total	2 959,507	8 406,147	1 933,976	3 883,157	6 520,079

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.07.2024 au 30.09.2024 s'élèvent, à **3 203,253 dinars**, contre **3 254,531 dinars** du 01.07.2023 au 30.09.2023, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	3 025,293	8 861,150	3 073,721	8 850,562	11 992,417
Rémunération du dépositaire	177,960	521,247	180,810	520,634	705,448
Total	3 203,253	9 382,397	3 254,531	9 371,196	12 697,865

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.07.2024 au 30.09.2024 à **5 713,362 dinars**, contre **3 905,748 dinars** du 01.07.2023 au 30.09.2023 et se détaillant comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance CMF	149,506	437,915	151,904	437,397	592,672
Impôts et Taxes	21,108	65,407	25,262	49,634	58,952
Rémunération CAC	1 170,615	2 655,149	698,162	2 142,476	2 886,324
Jetons de présence	1 694,716	4 500,000	1 421,947	4 219,473	6 000,000
Publicité et Publications	1 571,448	3 720,176	1 089,152	3 231,937	4 801,209
Charges Diverses	1 105,969	2 255,496	519,321	1 540,194	1 230,815
Total	5 713,362	13 634,143	3 905,748	11 621,111	15 569,972

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent au 30.09.2024, un solde de **605,128 dinars** contre un solde nul au 30.09.2023 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2024	Montant au 30/09/2023	Montant au 31/12/2023
Autres créances d'exploitation	16,429	0,000	16,429
Rémunération CAC (1)	588,699	0,000	0,000
Total	605,128	0,000	16,429

(1) Ce compte présentant un solde débiteur est expliqué par le dépassement provisoire des règlements effectués pendant la période par rapport aux provisions cumulées relatives à la rémunération du commissaire aux comptes.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2024 à **3 356,513 Dinars** contre **8 367,002 Dinars** au 30.09.2023 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 30/09/2024	Montant au 30/09/2023	Montant au 31/12/2023
PA1	Opérateurs créditeurs	1 095,377	1 485,419	1 041,216
PA2	Autres créditeurs divers	2 261,136	6 881,583	5 114,924
Total		3 356,513	8 367,002	6 156,140

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30.09.2024 à **1 095,377 dinars** contre **1 485,419 dinars** au 30.09.2023 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	Montant au 30/09/2024	Montant au 30/09/2023	Montant au 31/12/2023
Gestionnaire	978,213	964,777	983,371
Dépositaire	117,164	520,642	57,845
Total	1 095,377	1 485,419	1 041,216

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.09.2024 à **2 261,136 dinars** contre **6 881,583 dinars** au 30.09.2023 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/09/2024	Montant au 30/09/2023	Montant au 31/12/2023
État, impôts et taxes	206,526	2 382,424	91,542
Redevance CMF	48,338	47,690	48,598
Jetons de présence	941,267	1 275,589	1 938,841
Rémunération CAC	0,000	1 467,453	851,295
Diverses Publications	721,322	977,047	1 483,538
Autres Créditeurs divers	343,683	731,380	701,110
Total	2 261,136	6 881,583	5 114,924

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **30.09.2024** se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2024 (en nominal)

·	Montant	:	523 300,00
·	Nombre de titres	:	5 233
·	Nombre d'actionnaires	:	13

Souscriptions réalisées (en nominal)

·	Montant	:	1 203 100,000
·	Nombre de titres émis	:	12 031

Rachats effectués (en nominal)

·	Montant	:	1 212 900,000
·	Nombre de titres rachetés	:	12 129

Capital au 30.09.2024

·	Montant en nominal	:	513 500,000
·	Sommes non Capitalisables (1)	:	84 489,224
·	Sommes capitalisées (2)	:	-14 079,217
·	Nombres de titres	:	5 135
·	Nombre d'actionnaires	:	11

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **84 489,224 Dinars** au 30.09.2024 et se détaillent comme suit :

		30/09/2024
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs		70 410,012
1- Résultat non capitalisables de la période		17 143,730
titres	§ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur	18 795,748
	§ +/- values réalisées sur cession de titres	-1 634,976
	§ Frais de négociation de titres	-17,042
2- Régularisation des sommes non capitalisables		-3 064,518
	§ Aux émissions	156 834,083
	§ Aux rachats	-159 898,601
Total des sommes non capitalisables		84 489,224

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 30.09.2024 à **-14 079,217 Dinars** et se détaillant comme suit :

	Montant au 30/09/2024
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	-12 686,814
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	-1 661,097
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	268,694
§ Aux émissions	-32 986,410
§ Aux rachats	33 255,104
Total des sommes capitalisées	-14 079,217

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2023 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 15/04/2024 statuant sur les états financiers de l'exercice 2023 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2023	-2 697,470
Régularisation du résultat capitalisable	1 036,373
Sommes capitalisées – Exercice 2023	-1 661,097

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 30.09.2024 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 30/09/2024
Résultat capitalisable de la période	5 981,445
Régularisation du résultat capitalisable de la période	409,042
Résultat capitalisable de l'exercice clos	0,000
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	0,000
Sommes capitalisables	6 390,487

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	30/09/2024	30/09/2023
• Revenus des placements	5,647	4,174
• Charges de gestion des placements	-1,827	-1,791
• Revenus net des placements	3,820	2,383
• Autres charges d'exploitation	-2,655	-2,221
• Résultat d'exploitation	1,165	0,163
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,080	0,091
Sommes capitalisables de la période	1,244	0,253
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,080	-0,091
• Variation des +/- values potentielles/titres	3,660	1,838
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,318	-0,267
• Frais de négociation de titres	-0,003	-0,002
Résultat net de la période	4,503	1,733

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	30/09/2024	30/09/2023
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	1,607%	1,616%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	2,335%	2,004%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	1,024%	0,147%
Actif net moyen	583 861,365	579 865,336

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.